



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 12 novembre 2001 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 199-2001**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 24 octobre 2001**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 1<sup>er</sup> et 24 octobre 2001 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 200-2001**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 288 851.46 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**201-2001**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 octobre 2001.

**R 202-2001**

**Concert de Noël au profit des Amis des Aînés de Lanaudière**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat de 8 billets à 12 \$ chacun pour le concert de Noël au profit des Amis des Aînés de Lanaudière, qui se tiendra le 9 décembre 2001 et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

### Demande de droit de passage du Club Auto-neige Joliette

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande du Club Auto-Neige Joliette Inc. relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage aux endroits suivants:

1. Sur le chemin Saint-Jacques, près de la limite de Saint-Paul, au milieu de la terre de monsieur Raymond Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres;
2. Du champ, face à Ébénisterie Durand, sur le chemin Rivière-Rouge, croisant le chemin Saint-Michel au panneau arrêt et jusqu'après la voie ferrée.

**ADOPTÉ**

R 204-2001

### Avis du Comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Maxime Rodrigue

Le Conseil municipal prend connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de monsieur Maxime Rodrigue pour le bâtiment situé au 92, 21<sup>e</sup> rue;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 29 octobre 2001 et compte tenu également qu'aucune personne n'a demandé à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur Maxime Rodrigue, laquelle aura pour effet d'autoriser un empiétement de la galerie du bâtiment principal dans la marge avant, sur une distance de 13 centimètres.

**ADOPTÉ**

R 205-2001

### Formation sur la qualité de l'eau potable

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à trois (3) jours de formation sur l'exploitation des usines de traitement d'eau et l'application de la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**Projet de Loi C-7 sur le système de justice pénale  
pour adolescents**

Considérant que le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents malgré la vive opposition exprimée par l'ensemble des intervenants sociaux, des juges et des avocats du Québec;

Considérant que les organismes apolitiques de la **Coalition pour la justice des mineurs** demandent au gouvernement fédéral de pouvoir continuer à appliquer la **Loi sur les jeunes contrevenants**, actuellement en vigueur;

Considérant que les élus de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité deux motions, le 1<sup>er</sup> décembre 1999 et le 23 mai dernier, pour que le Québec puisse continuer à appliquer la **Loi sur les jeunes contrevenants**, actuellement en vigueur;

Considérant que le traitement des jeunes contrevenants est une matière qui relève autant du droit social que du droit criminel et que les affaires sociales est un champ de compétences qui relève des provinces;

Considérant que le droit de retrait peut être accordé au Québec dans le plus grand respect des principes de droit constitutionnel;

Considérant que le taux de criminalité chez les jeunes québécois a chuté de 23% depuis 1991 et que le Québec est la province qui, depuis 1998, affiche le plus bas taux de criminalité juvénile au Canada, après l'Île-du-Prince-Édouard;

Considérant que les intervenants sociaux du Québec s'entendent pour dire qu'un meurtre est un meurtre, qu'il soit commis par un adulte ou par un enfant mais que la façon de traiter l'auteur du crime ne peut pas être la même;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree demande au gouvernement du Canada de permettre au Québec de se soustraire à l'application de la loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents et les dispositions des autres lois modifiées par celle-ci, auquel cas la **Loi sur les jeunes contrevenants**, telle qu'en vigueur au moment de l'adoption dudit décret, continue de s'appliquer à cette province.

**ADOPTÉ**



R 207-2001

N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

**Proclamation des jours Ruban Blancs et achat de matériel promotionnel**

Attendu que la majorité des femmes et des hommes de notre collectivité sont très inquiets du problème de la violence faite aux femmes;

Attendu que la Campagne du ruban blanc croit que la majorité des hommes veulent contribuer positivement aux efforts qui visent à mettre fin à cette violence;

Attendu que notre municipalité a l'intention d'agir de façon tangible afin de sensibiliser davantage les gens, de concert avec d'autres municipalités d'un bout à l'autre du pays;

En conséquence, sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que le Conseil municipal de Crabtree ordonne que soit prise une proclamation:

1. Désignant la période du 25 novembre au 6 décembre 2001, JOURS RUBAN BLANC.
2. Encourageant tous les membres du Conseil et tous les employés municipaux, surtout les hommes, de porter le ruban blanc durant la période des JOURS RUBAN BLANC.
3. Assurant que l'affiche murale de la Campagne du ruban blanc soit placée en évidence dans les bureaux municipaux, de sorte qu'elle puisse être en pleine vue, et qu'elle soit signée par les conseillers ainsi que par les visiteurs.
4. Assurant que des rubans blancs seront disponibles à tous les visiteurs aux bureaux municipaux durant la période des JOURS RUBAN BLANC.

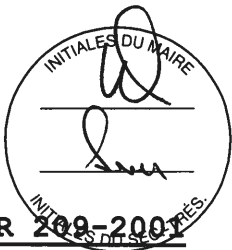
**ADOPTÉ**

**R 208-2001**

**Demande d'aide financière de la Société Saint-Vincent-de-Paul**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Crabtree pour l'exercice financier 2002.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**Demande d'aide financière de Les Vents de  
Lanaudière**

Attendu que vingt-et-un (21) étudiants de notre municipalité font partie de Les Vents de Lanaudière et auront la possibilité de participer au Music-Fest à Sherbrooke, à Québec et à Montréal en mai 2002;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'accorder une aide financière à Les Vents de Lanaudière, représentant un montant de 20 \$ par jeune de notre municipalité pour un total de 420 \$.

**ADOPTÉ**

**R 210-2001**

**Activité de financement du Centre d'action  
bénévole Émilie-Gamelin**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de deux (2) billets au prix de 25 \$ chacun pour le brunch annuel du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra le 25 novembre prochain et d'y déléguer le maire, monsieur Denis Laporte.

**ADOPTÉ**

**R 211-2001**

**Inscription au Salon Rendez-Vous Commerce**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'inscrire la municipalité au Salon Rendez-Vous Commerce 2002 qui se tiendra aux Galeries Joliette du 21 au 24 mars 2002 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 212-2001**

**Formation des commission du Conseil**

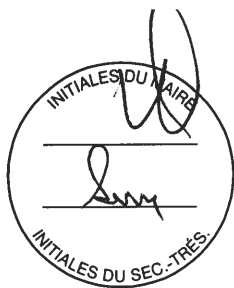
Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que le Conseil municipal soit formé des commissions suivantes:

**COMMISSION DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

Daniel Leblanc	Président
Jean Brousseau	Vice-président

**COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, DES FINANCES ET DE  
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

Gilles Granger	Président
Michel Landry	Vice-président



N° de résolution  
ou annotation

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DU TRANSPORT ET DES  
TRAVAUX PUBLICS

André Picard Président  
Gilles Granger Vice-président

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA  
PROTECTION DE LA PERSONNE

Jean Brousseau Président  
Daniel Leblanc Vice-président

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU  
MILIEU

Gaétan Riopel Président  
André Picard Vice-président

COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES, DES  
COMMUNICATIONS ET DE LA FAMILLE

Michel Landry Président  
Gaétan Riopel Vice-président

**ADOPTÉ**

R 213-2001

Gala des Grands Prix Régionaux de la SNQ

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de trois (3) billets au prix de 25 \$ chacun pour le Gala des Grands Prix Régionaux de la Société Nationale des Québécois de Lanaudière, qui se tiendra le 28 novembre 2001 et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

R 214-2001

Achat de baies vitrées pour l'aréna

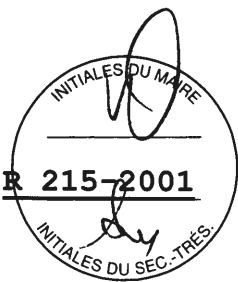
Attendu que la municipalité désire améliorer la sécurité des spectateurs à l'aréna;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de faire l'achat de 16 baies vitrées de 48 pouces de hauteur pour le contour de la patinoire à l'aréna, de la compagnie Agora Équipement Inc. au prix de 280 \$ chacune (taxes en sus) incluant les accessoires nécessaires à leur installation (supports et ancrages);

D'en faire l'achat de 8 en novembre 2001 et 8 autres en janvier 2002;

D'utiliser le surplus réservé de l'aréna pour financer cette dépense.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

### Achat d'un abri Tempo pour l'aréna

Attendu qu'il y a lieu de protéger la sortie de secours arrière de l'aréna pour éviter l'accumulation de neige et de glace durant la saison d'hiver et de maintenir ainsi cette sortie centrale bien dégagée en tout temps;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de faire l'achat d'un abri Tempo de la compagnie Les piscines et abris Tempo Inc. au prix de 962.50 \$ (taxes en sus) et d'utiliser le surplus réservé de l'aréna pour financer cette dépense.

**ADOPTÉ**

R 216-2001

### Nomination d'un répondant et de la coordonnatrice de la bibliothèque pour l'année 2002

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que monsieur Daniel Leblanc soit le conseiller répondant et que madame Lise Fleury soit la coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2002.

**ADOPTÉ**

R 217-2001

### Délégué de la municipalité sur le comité de la Maison des Jeunes

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que monsieur Jean Brousseau soit le délégué de la municipalité sur le comité de la Maison des Jeunes de Crabtree.

**ADOPTÉ**

218-2001

### Discours du maire sur la situation financière de la municipalité

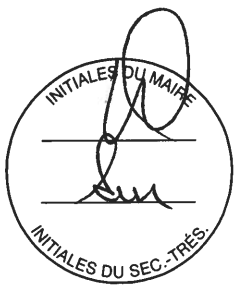
Monsieur Denis Laporte fait lecture de son discours annuel sur la situation financière de la municipalité et sa publication est acceptée par les membres du Conseil municipal.

Monsieur Laporte dépose également la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2000 à 31 octobre 2001.

R 219-2001

### Remplacement du maire aux assemblées de la MRC

Attendu qu'à certaines occasions, le Maire peut être absent ou incapable de siéger au Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette;



N° de résolution  
ou annotation

Attendu qu'il y a lieu de désigner des substituts qui peuvent le remplacer au Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette;

Attendu les dispositions de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

En conséquence, il est proposé par Denis Laporte, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que l'un des conseillers ci-après mentionnés agissent comme substitut de monsieur le Maire Denis Laporte au Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette soit:

Daniel Leblanc, Gilles Granger, André Picard, Jean Brousseau, Gaétan Riopel et Michel Landry.

Que la présente résolution remplace la résolution R 056-97, adoptée le 10 février 1997.

**ADOPTÉ**

**R 220-2001**

**Pro-maire**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que monsieur Daniel Leblanc agisse comme pro-maire pour les prochains trois (3) mois.

**ADOPTÉ**

**R 221-2001**

**Radiation d'un compte pour feu sans permis**

Attendu que le 22 juin dernier, la municipalité a facturé monsieur Daniel Rivest du 1129, chemin Archambault pour un feu sans permis;

Attendu qu'après vérification des faits, il est établi que la municipalité n'était pas justifiée de facturer cette somme.

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu de radier la facture CRF100371, adressée à monsieur Daniel Rivest du 1129, chemin Archambault qui totalise un montant de 303 \$

**ADOPTÉ**

**222-2001**

**Avis de motion - règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'année 2002**

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté, pour approbation, un règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2002.





N° de résolution  
ou annotation

**Appropriation de surplus pour travaux d'asphalte  
dans le secteur Val-Ouareau**

Attendu que la municipalité a adopté la résolution R 167-2001 pour autoriser des travaux d'asphalte dans le secteur Val-Ouareau (sur une partie de la 21<sup>ième</sup> rue et une partie de la 2<sup>ième</sup> avenue);

Attendu que la municipalité croyait pouvoir effectuer cette dépense par le réaménagement de certains postes budgétaires;

Attendu qu'après vérification, il y a lieu d'utiliser le surplus libre pour financer cette dépense;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'utiliser un montant de 18 365 \$, lequel montant représente la dépense nette à puiser au surplus libre pour financer les travaux d'asphalte dans le secteur Val-Ouareau.

**ADOPTÉ**

**R 224-2001**

**Organisation du souper des Fêtes des cadres  
supérieurs et des élus municipaux**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à organiser un souper à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés cadres supérieurs et des élus municipaux et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 225-2001**

**Organisation du souper des Fêtes des employés  
municipaux**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à organiser un souper à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés municipaux, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 22:50 heures.**

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec.-très.